

*Questions orales*

ces émanant de citoyens et de responsables à tous les paliers du gouvernement du Nouveau-Brunswick?

**L'hon. James Richardson (ministre de la Défense nationale):** Monsieur l'Orateur, je sais que le député s'inquiète beaucoup à propos de sa circonscription. Le chef de l'état-major de la Défense a annoncé la suppression de quatre musiques militaires. J'aimerais que le député se rende compte qu'il existe plus de 100 musiques militaires autorisées au Canada.

**M. Woolliams:** Ce n'est pas tout à fait exact.

**M. Richardson:** Il existe 66 musiques des forces de réserve, 39 fanfares de volontaires et neuf musiques militaires de l'active. Nous avons toujours beaucoup de militaires musiciens, mais nous ne pouvons pas garder toutes ces musiques; je regrette beaucoup que celle dont parle le député va probablement disparaître dans le courant de l'année.

DEMANDE DE MAINTIEN DE LA MUSIQUE DU COMMANDEMENT  
DU TRANSPORT AÉRIEN

**Mlle Flora MacDonald (Kingston et les îles):** Monsieur l'Orateur, j'ai une question supplémentaire pour le ministre de la Défense nationale. Étant donné que le ministre persiste à donner une valeur strictement pécuniaire à la musique du Commandement du Transport aérien et qu'il refuse de tenir compte de l'apport intangible mais important de ces grandes musiques à la culture, à l'histoire et à l'essor de l'éducation au Canada, reviendra-t-il sur sa décision bornée de réduire l'effectif de la musique du Commandement du Transport aérien stationnée à Kingston—je rappelle ici au ministre qu'il s'agit de la musique d'un commandement—sachant que des milliers de citoyens de l'Est de l'Ontario l'y exhorte?

**L'hon. James Richardson (ministre de la Défense nationale):** Monsieur l'Orateur, je dirais essentiellement la même chose au député de Kingston et les îles. Comme l'honorable représentante, je reconnais la valeur de la musique du Commandement du Transport aérien, mais dans un contexte plus vaste, nous estimons nécessaire de supprimer 160 postes d'exécutants dans quatre musiques, dont celle de Kingston.

L'ABANDON PROGRESSIF DES MUSIQUES ET FANFARE DITES  
«ROYALES»

**Le très hon. J. G. Diefenbaker (Prince-Albert):** Monsieur l'Orateur, j'ai aussi une question pour le ministre de la Défense nationale. Pour que nous puissions nous faire une idée exacte de la musique dont parle le ministre, peut-il dire à la Chambre comment il se fait que quatre de ces unités sont des musiques royales? Je parle, bien sûr, des musiques du Corps d'aviation royal canadien, du Régiment royal canadien, de l'Infanterie légère de la princesse Patricia et de la fanfare de l'artillerie royale canadienne. En agissant comme il le fait, le ministre supprime 60 p. 100 des fanfares canadiennes qui sont «royales».

**Des voix:** Quelle honte!

[M. Howie.]

**M. Diefenbaker:** Est-ce une simple coïncidence? Le ministre peut certainement compter sur le premier ministre suppléant dont la participation à cette affaire me surprend. Cette mesure fait-elle partie du principe d'effritement qu'applique le gouvernement sous la direction du premier ministre, qui consiste à supprimer ce qui est royal chaque fois que c'est possible?

**Des voix:** Bravo!

**L'hon. James Richardson (ministre de la Défense nationale):** Monsieur l'Orateur, même après la dissolution des quatre fanfares dont nous avons parlé, il en restera encore plus de 90 dans les Forces armées canadiennes, et je suis sûr qu'elles joueront royalement.

**M. Diefenbaker:** Monsieur l'Orateur, il ne s'agit pas de répondre en plaisantant. Maintenant qu'on ne permet plus qu'à deux musiques royales de survivre, le ministre peut-il nous dire si cette mesure fait partie de la politique suivie par le gouvernement sous la direction du premier ministre depuis que celui-ci a d'abord essayé de se débarrasser de la Gendarmerie «royale» du Canada, mais a dû revenir sur sa décision devant le tollé général? Pourquoi harceler ces musiques militaires qui ont le droit...

● (1440)

**Des voix:** Oh, oh!

**M. Diefenbaker:** Certains des députés n'étaient pas encore nés lorsque ces régiments ont été créés.

**Des voix:** Bravo!

**M. Richardson:** Monsieur l'Orateur...

**M. Diefenbaker:** Monsieur l'Orateur, je n'ai pas encore posé ma question.

**M. l'Orateur:** A l'ordre. J'ai entendu le très honorable député demander si c'était là la politique du gouvernement et pourquoi on s'en prenait à ces musiques.

**M. Diefenbaker:** Je ne vois pas comment le ministre pourrait me répondre alors que je n'ai même pas posé ma question. Voici ce que je lui demande. Pourquoi se débarrasser de la musique du régiment de la princesse Patricia dont la création remonte à 1919? Pourquoi se débarrasser de musiques comme celles-là qui servent à perpétuer certaines de nos traditions canadiennes? Pourquoi? N'essayez pas de vous en tirer en me disant qu'il y aura des tas d'autres musiques, car elles n'ont pas le titre de «royal». S'agit-il là d'une mesure concertée dans le cadre du principe d'érosion auquel je n'aurais jamais cru que le ministre pouvait souscrire?

**Des voix:** Bravo!

**M. Richardson:** Monsieur l'Orateur, la politique dont parle le très honorable représentant n'existe pas.

**Des voix:** Bravo!

**M. Diefenbaker:** Monsieur l'Orateur, je n'ai pas pu entendre ce que disait le député à cause des hurlements des ministériels.